

## Publications économiques et financières



### Conjoncture financière

Juillet 2019

# TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2019

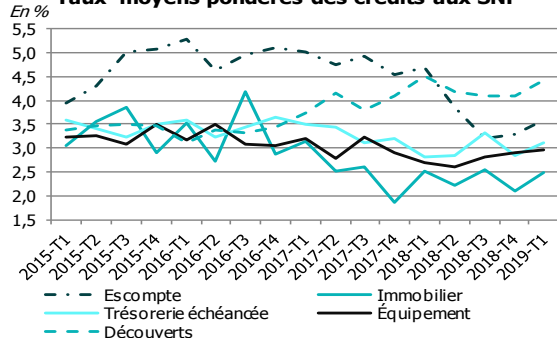
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, **les taux moyens des crédits aux sociétés non financières (SNF)** remontent pour toutes les catégories de crédit. Depuis le point bas historique à 2,60 % atteint au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, le taux moyen des crédits d'équipement est en hausse de 37 pb (+8 pb sur le trimestre). Les taux moyens des crédits à l'immobilier et à la trésorerie échancée continuent de suivre une évolution erratique. Au 1<sup>er</sup> trimestre, ils se retournent à la hausse respectivement de +40 et +29 pb. Après un trimestre de stabilisation, le taux moyen des découverts progresse à nouveau (+31 pb) se rapprochant de son plus haut niveau historique (4,50 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2018). Celui de l'escompte progresse (+30 pb), pour le deuxième trimestre consécutif.

En ce qui concerne les **modalités d'octroi**, les crédits d'équipement sont majoritairement souscrits à taux fixes et pour des durées qui sont plus courtes (8 ans et demi en moyenne) qu'au trimestre précédent (près de 12 ans). La moitié de ces crédits d'équipement est accordée à un taux inférieur à 2,91 % (contre 1,22 % en métropole). À l'inverse, les crédits de trésorerie restent majoritairement accordés à taux variable (64 %). La moitié de ces crédits est négociée à un taux inférieur à 5,00 % (contre 1,60 % en métropole) et pour une durée moyenne de près de 7 ans (contre 5 ans au trimestre précédent). Les crédits à l'immobilier sont souscrits pour une durée moyenne de 15 ans et demi, comme en métropole. Ils sont dans leur totalité à taux fixe contre 84 % en métropole.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, contrairement à la Nouvelle-Calédonie, les taux moyens de la **France entière** sont orientés à la baisse (hormis pour les découverts et l'immobilier). Ainsi, les écarts entre les deux géographies s'accroissent à nouveau, notamment pour la trésorerie échancée et les crédits immobiliers (cf. Tableau ci-après). Les conditions débitrices en **Polynésie française** suivent la tendance de la France entière, induisant également une divergence des taux moyens défavorables à la Nouvelle-Calédonie : +48 pb pour la trésorerie échancée, +38 pb pour les découverts, +33 pb pour les crédits immobiliers et +23 pb pour les crédits d'équipement.

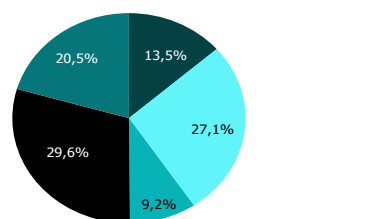
## CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



Source : IEOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF  
(sur un an, hors découverts)

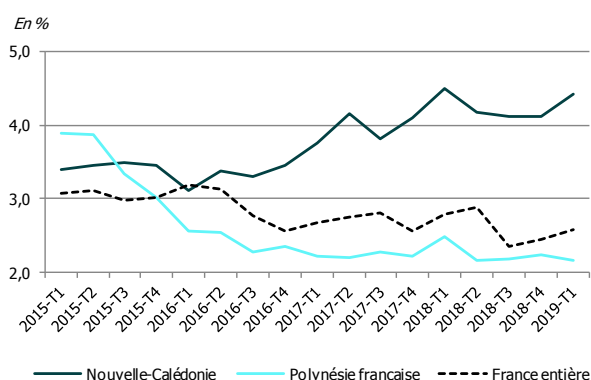


Source : IEOM

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T1 2019		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2018		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière
Découverts	4,42	2,58	4,11	2,46	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	3,12	1,56	2,83	1,69	84	20	36	35	5,00	1,60
Équipement	2,97	1,34	2,89	1,40	103	107	60	84	2,91	1,22
Immobilier	2,50	1,60	2,10	1,58	187	186	100	94	-	-

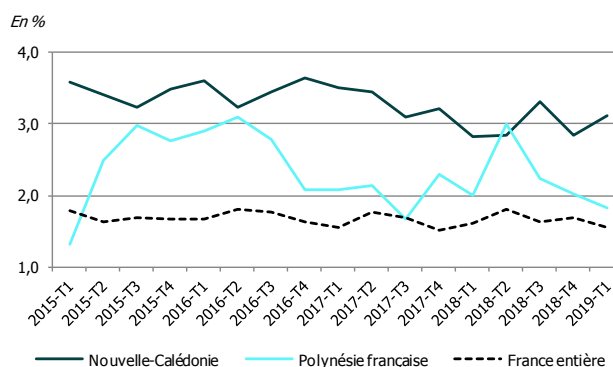
# ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

## Découverts



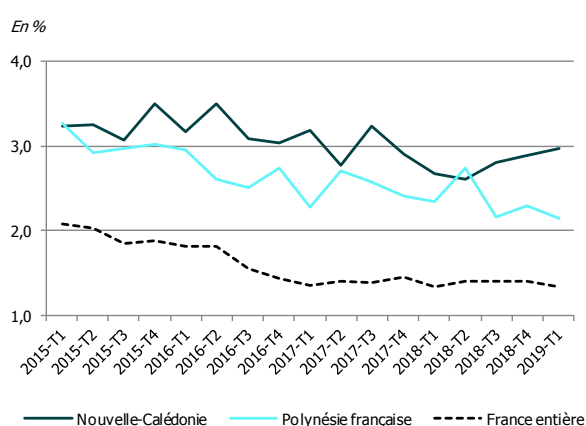
Sources : IEOM, Banque de France

## Trésorerie échancée



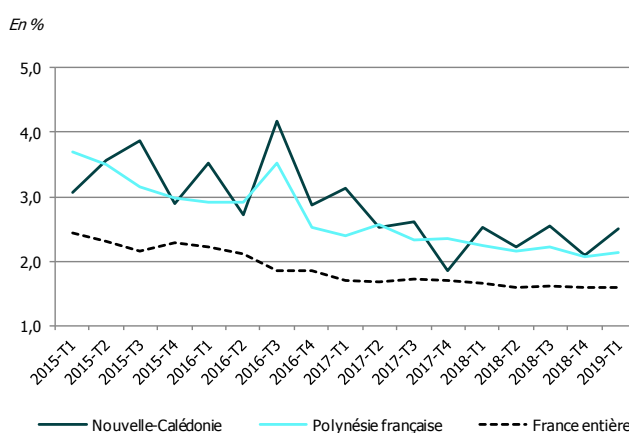
Sources : IEOM, Banque de France

## Équipement



Sources : IEOM, Banque de France

## Immobilier



Sources : IEOM, Banque de France

## MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 10), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 6 700 déclarations pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.